

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 365

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 72**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À la deuxième phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« chaque département »

les mots :

« les départements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.